

## Compte rendu du CA du lundi 3 février 2025

**Présent.es** : Elisabeth, Georgina, Guennët, Loïc, Michel, Marie-Hélène, Marie-Odile, Monique, Patrick J, Véronique.

**Absent.es excusé.es** : Amal, Camille, Fatiha, Jean-Luc, Marie-Claude, Patrick A, Pierre.

### DÉBATS et VOTES

1) Les comptes-rendus du CA du 13 janvier sont approuvés.

### 2) Bilan et suite du rassemblement du 20 janvier devant le Conseil Départemental

Environ 200 personnes se sont mobilisées.

Plusieurs associations, collectifs étaient représenté.es, quelques professionnel.les.

La presse a relayé l'évènement.

Les élus d'opposition ont expliqué comment, lors de leur assemblée de juin, on leur a demandé de voter un nouveau règlement sur l'aide sociale à l'enfance, présenté comme sans enjeu, ni modification significative.

Ils ont informé du caractère public de leur assemblée. Plusieurs manifestant.es ont pu entrer. Trois personnes (Asti, Cimade) ont été reçues par deux élus et deux fonctionnaires.

Depuis, une réunion a eu lieu le 28 février avec l'ensemble des organisations.

Un nouveau rassemblement est envisagé le 4 mars, jour du vote du budget de l'Aide Sociale à l'Enfance du département.

Sur le plan juridique, on réfléchit à la poursuite de l'action sous deux formes :

- Recours individuels : après le recours gracieux sans réponse, les familles victimes de la suppression de l'allocation mensuelle peuvent déposer des recours contentieux au tribunal administratif. On va contacter les familles concernées pour leur présenter la démarche. Si elles l'engagent, elles pourront bénéficier de l'aide juridictionnelle.
- Recours collectif de plusieurs associations, qui viserait à contester le refus du CD 14 d'abroger la suppression de l'allocation mensuelle de subsistance. La Cimade prend l'avis d'avocats et d'une juriste du GISTI pour avoir plus d'éléments sur la pertinence de cette action.

### 3) Contrat de Guennët Gezahegn

Le CDD actuel d'une durée d'un an prend fin le 2 avril.

En complément de son mi-temps, Guennët prépare un diplôme universitaire en droit des étrangers à l'université du Mans.

En accord avec elle, il a été décidé d'un nouveau CDD de 5 mois à partir de septembre.

## **INFORMATIONS**

### **1) Retour sur la rencontre avec Mme Lolon, de la DDETS**

Georgina et Loïc rapportent des échanges de bonne qualité avec cette personne venue à l'ASTI pour se rendre compte de notre activité. Elle a bien entendu :

- Notre position de redemander l'agrément domiciliation pour seulement un an.
- Notre souhait de réorienter vers d'autres services, surtout le CCAS, les personnes qui en relèvent.

Le 4 février commence une série de réunions à la DDETS pour préparer le prochain schéma départemental de domiciliation de 2026 avec tous les organismes habilités pour cette mission.

Pour rappel, c'est la DDETS qui donne les agréments et subventions pour la domiciliation.

### **2) Retour sur le CA de la MDS.**

Patrick J. fait part de l'augmentation du loyer de 3,7%. La participation des associations au fonctionnement de la MDS va être augmentée de 4%.

Patrick reprend la tâche de comptabilité. Pas encore de décision en ce qui concerne le ménage.

Le 31 janvier, la ministre de la Culture était à Caen dans le cadre du plan « Quartiers de demain », un programme de réhabilitation concernant la barre d'immeuble Langevin à la Grâce de Dieu. Il est prévu d'y intégrer la MDS. C'est un projet important pour la ville.

On attend de nous une participation à la vie du quartier.

### **3) Assemblée Générale et nouveau CA**

Marie- Hélène et Loïc annoncent ne pas se représenter à la coprésidence.

Discussion sur la charge de cette fonction, sur le fait que l'ASTI s'est engagée dans beaucoup de missions, d'évènements parfois difficiles à mener de front.

On parle du fonctionnement général de l'association, de l'importance de l'aspect politique.

Un nouveau CA sera élu à l'assemblée générale de juin.

Il est proposé aux bénévoles intéressé.es de participer aux CA des 31 mars et 5 mai.

### **4) Questions diverses**

Accord du CA pour envoyer aux adhérent.es une pétition contre la création d'un nouveau centre de rétention administrative à Nantes.

Précision sur une modification dans le livret d'accueil, concernant le respect entre usagers, et entre usagers et bénévoles.

*Prochain CA le 3 mars*

